

Conditions Générales de Vente – Consulting

Préambule :

Le CLIENT, en validant sa commande par courriel et/ou par fax et/ou par courrier, reconnaît avoir pris préalablement connaissance des présentes Conditions Générales de Vente énoncées ci-dessous, et les avoir acceptées sans réserve et dans leur intégralité. Ces Conditions Générales de Vente sont disponibles sur le site web www.pdl-consulting.com et consultables à tout moment. Ces Conditions Générales de Vente contiennent **19** articles.

Article 1 : Identification du vendeur :

Les Conditions Générales de Vente qui suivent sont éditées par PdL AE, pour son compte. Il s'agit d'une autoentreprise créée le 1^{er} juin 2010 par M. Patrick Desricourt de LANUX, inscrite au RCS d'Evry 522 498 567 dont le siège social est situé 25 allée des primevères 91090 LISSES – France. Tel : +33 1 64 97 79 10 et Fax : +33 1 64 97 79 10.

Article 2 : Objet :

Le présent document définit les Conditions Générales de Vente de toutes prestations de conseils portant sur la gestion de l'information et des données du CLIENT.

Article 3 : Durée du contrat :

3.1. Le CLIENT reconnaît avoir, préalablement à l'acceptation de sa commande, eu la possibilité d'en vérifier le détail, le prix, et de corriger d'éventuelles erreurs.

3.2. Les présentes conditions générales prendront effet à compter de la date à laquelle PdL AE aura accusé réception de la commande du CLIENT par voie électronique, fax ou courrier.

3.3. Les présentes conditions générales demeureront en vigueur pendant toute la durée nécessaire à la réalisation des prestations, objet des présentes.

Article 4 : Langue du contrat :

La langue utilisée pour le présent contrat est généralement le français.

Article 5 : Traitement des commandes :

Les prestations sont réalisées dès que PdL AE a accusé réception de la commande acceptée et conforme du CLIENT.

Article 6 : Cession :

6.1. Le présent contrat ne pourra être cédé.

6.2. De même, le CLIENT s'interdit toute cession même partielle des données liées au contrat.

Article 7 : Propriété intellectuelle :

7.1. Les prestations de services vendues par PdL AE demeurent la propriété exclusive de ce dernier ou de ses partenaires.

7.2. Elles sont protégées par les réglementations applicables en matière de marques et de droits d'auteur.

7.3. Le CLIENT ne dispose donc d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les prestations de services fournies par PdL AE.

Article 8 : Responsabilité de PdLAE :

8.1. PdL AE ou ses prestataires s'engagent à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à l'exécution des prestations mises à leur charge au titre du présent contrat.

8.2. PdL AE s'engage à exécuter ses obligations contractuelles selon les règles de l'art, les principes de la profession, les règlements en vigueur, les conditions particulières du présent contrat et les demandes exprimées par le CLIENT.

8.3. Il appartient au CLIENT d'apporter la preuve de la défaillance de PdL AE dans l'exécution de ses obligations, celui-ci n'étant tenu que d'une obligation de moyens.

8.4. Le CLIENT devra notifier à PdL AE, par lettre recommandée avec accusé de réception et dans les 10 jours de la remise des travaux.

8.5. A la suite de cette mise en demeure régulièrement adressée selon les conditions définies ci-dessus, PdL AE fera son possible pour rectifier ou corriger les dites erreurs si elles sont avérées et éventuellement effectuera à nouveau lesdits travaux à ses frais, sans toutefois que ceux-ci puissent excéder le montant facturé, et en tout état de cause la somme maximale de quatre mille (4.000) euros TTC.

8.6. Malgré le soin apporté à la transcription des informations recueillies, et en raison notamment des modifications qui peuvent survenir à tout moment dans la vie des entreprises et de leurs établissements, la société PdL AE ne peut pas être tenue responsable en cas d'inexactitude ou d'omission constatée dans les prestations. Ces informations ne constituent en aucun cas un conseil de placement ou d'ordre juridique, fiscal ou autre.

Elles ne peuvent pas davantage être considérées comme le fondement d'une décision d'investissement, d'accord de crédit client, ou de toute autre décision. La performance réalisée dans le passé ne constitue en aucun cas une garantie de la performance future.

8.7. La responsabilité civile de PdL AE pour dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs ou non, tous dommages confondus, est limitée au montant des honoraires versés pour la prestation en cause ou, dans le cadre d'un contrat annuel, à un montant égal aux prestations incriminées dans les 3 derniers mois, à l'exclusion des fournitures et matériels, et en tout état de cause à la somme maximale de quatre mille (4.000) euros TTC.

8.8. PdL AE ne saurait être tenu d'indemniser le CLIENT du fait de la destruction de ses données et fichiers qu'il appartient au CLIENT de sauvegarder.

Article 9 : Assurance Responsabilité Civile :

PdL AE a souscrit une assurance responsabilité Civile. Une copie des conditions générales et particulières peut être adressée avant ou après la signature du contrat sur demande explicite effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de PdL AE.

Article 10 : Force majeure - Suspension des obligations:

10.1. PdL AE est exonéré de toute responsabilité si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable : soit au CLIENT, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure, c'est à dire tout évènement extérieur que les parties ne pouvaient raisonnablement prévoir, éviter et surmonter.

10.2. PdL AE informera le CLIENT de la survenance comme de la cessation d'un tel évènement par tout moyen de communication permettant une détermination de la date exacte de réception de la notification, dans un délai de 10 jours à compter de la connaissance par PdL AE de la survenance ou de la cessation de l'évènement.

10.3. En cas d'impossibilité provisoire d'exécuter le présent contrat, en raison d'un évènement de force majeure, son exécution sera suspendue.

10.4 Lorsque la suspension excède une durée de 90 jours consécutifs, chaque partie pourra choisir de résilier le contrat.

Article 11 : Perte de documents imputable à PdL AE :

Si des documents ou fichiers confiés à PdL AE ou à ses éventuels prestataires étaient perdus ou rendus inutilisables par leur faute, PdL AE s'engage à reconstituer à ses frais lesdits documents et fichiers, à condition que le CLIENT lui fournisse les documents nécessaires à la reconstitution.

Article 12 : Obligations du CLIENT :

12.1. Le CLIENT doit s'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations légales et administratives nécessaires eu égard aux fichiers.

12.2. Le CLIENT reconnaît disposer de l'ensemble des compétences nécessaires pour mesurer la qualité des prestations de services fournies et leurs adéquations à l'utilisation qu'il compte en faire.

Article 13 : Responsabilité du CLIENT :

Le CLIENT a l'entière responsabilité de l'utilisation des recommandations issues des prestations de services fournies.

Article 14 : Modalités de paiement, intérêts et clause pénale :

14.1. Les prix portés sur nos devis sont valables un mois à compter de la date du devis.

14.2. Le montant de la commande accepté par le client est payable comptant au moment de l'envoi de la commande (sauf stipulations contraires).

14.3. Les règlements sont exclusivement effectués par le CLIENT à l'ordre de M. Patrick Desricourt de LANUX et se font en Euros, par chèque bancaire, postal ou par virement bancaire. Les traites ou billets à ordre ne sont pas acceptés, sauf stipulation contraire explicite sur nos devis et/ou factures.

14.4. Les éventuels frais de déplacement seront facturés au réel en appliquant les mêmes règles que celles que le client applique à son personnel équivalent.

14.5. Les intérêts de retard, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, sont calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et courent suivant la date de règlement figurant sur la facture.

14.6. Une clause pénale, en cas de non-respect des délais de règlement supérieur à trois mois de la date d'échéance qui est indiquée sur la facture sera appliquée. Sauf stipulations contraires, elle est égale à la moitié du montant de la facture si celle-ci est supérieure à deux mille euros HT (2 000 euros HT) et à mille euros (1 000 euros HT) si le montant de la facture est inférieur ou égal à deux mille euros HT (2 000 euros HT).

Article 15 : Délais de mise à disposition des prestations :

15.1 Les prestations de services et les livrables sont mis à disposition du CLIENT par courriel et/ou par courrier postal dès la prestation réalisée.

15.2. Tous les délais sont donnés à titre indicatif et en aucun cas, la responsabilité de PdL AE ne pourra être engagée en raison d'éventuels retards.

Article 16 : Expédition des comptes-rendus des prestations :

16.1. A la demande du CLIENT, les prestations sont expédiées par voie postale au tarif lettre, ainsi que par courriel.

16.2. Le délai d'acheminement vient s'ajouter aux délais précédents.

16.3. Les produits voyagent aux risques et périls des destinataires.

16.4. La responsabilité de PdL AE ne peut être retenue en cas de défaillance des services de la Poste.

Article 17 : Droit de citation :

Sauf opposition expresse du CLIENT, PdL AE a le droit de le citer dans ses références commerciales.

Article 18 : Clause résolutoire :

18.1. La commande concernée et toutes les commandes en cours seront résiliées de plein droit à défaut de paiement de tout ou partie du prix ou de l'inexécution par le CLIENT de l'une de ses obligations essentielles dans un délai de 10 jours suivant la date de présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception faisant état de cette inexécution et valant mise en demeure d'y remédier dans ce même délai.

18.2. Les acomptes versés sur les prix des commandes resteront alors acquis à PdL AE.

Article 19 : Attribution de compétence :

En cas de litige relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution des présentes qui ne pourrait être réglé à l'amiable par les parties, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce d'Evry (91).